

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----

**Séance du 10 juillet 2015**  
**(convocation du 3 juillet 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50  
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30  
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30  
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique  
M. AOUZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard  
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h  
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15  
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50  
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique  
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10  
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel  
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50  
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique  
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry  
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard  
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h  
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

**EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Aire d'accueil des gens du voyage - Approbation des statuts de l'instance de gestion de l'aire d'accueil liée aux obligations de la commune de Parempuyre**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a transféré à la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole la compétence « Gestion des aires d'accueil des gens du voyage », jusque là exercée au niveau communal, par les communes elles-mêmes ou des structures intercommunales dans le cas d'aires partagées. Ce mode de gestion pouvait réunir des communes de la Métropole ou hors Métropole pour les communes ayant choisi de remplir leurs obligations vis-à-vis du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, en collaboration avec des communes hors Métropole.

C'est le cas de la commune de Parempuyre qui a répondu aux prescriptions du schéma départemental par la réalisation d'une aire d'accueil intercommunale avec la Communauté de communes Médoc Estuaire. Cet équipement est situé sur la commune du Pian-Médoc.

L'aire d'accueil est gérée par un syndicat mixte dont les membres étaient avant la loi MAPTAM, la Communauté de communes Médoc Estuaire et la commune de Parempuyre.

Le transfert de la compétence par la loi a conduit à une substitution automatique de la commune de Parempuyre par la Métropole au sein du Comité syndical.

A ce titre et par délibération du 10 avril 2015, des élus métropolitains ont été désignés pour siéger dans cette structure intercommunale à la place des élus de la commune de Parempuyre.

Sur cette base, le Comité syndical s'est réuni le 16 avril 2015 et a modifié les statuts du syndicat, dont les termes actuels sont présentés en annexe 1.

Comme prévu dans le code général des collectivités territoriales, il convient pour Bordeaux Métropole de valider aujourd'hui ces nouveaux statuts.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L5211-20 et L5217-2 du code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

**VU** la délibération n°2015/0211 du 10 avril 2015 désignant les représentants de Bordeaux Métropole au Comité syndical gérant l'aire d'accueil des gens du voyage liée aux obligations de la commune de Parempuyre,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole doit approuver les nouveaux statuts de l'instance de gestion de l'aire d'accueil liée aux obligations de la commune de Parempuyre

**DECIDE**

**Article unique** : d'approuver les nouveaux statuts du syndicat mixte gérant l'aire d'accueil des gens du voyage liée aux obligations de la commune de Parempuyre, modifiés par le Comité syndical réuni le 16 avril 2015, et présentés en annexe.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 AOÛT 2015

PUBLIÉ LE : 7 AOÛT 2015

M. JEAN TOUZEAU